

NATIONS UNIES CONSEIL

DE SECURITE



Distr. GENERALE S/3599

21 mai 1956 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETATRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 19 mai 1956, aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct relatif à la semaine qui s'est terminée le 12 mai 1956 (S/3598).